Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260706-202606081-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUILLET 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 JUIN 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :21
Nombre de votants : 22
Etaient présents : : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, Mme FUNCK Anicée, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, M. GRIGNON Noël, Mme POILLONG Delphine, Mme MAUCHIEN Magalie, M. GUINNEBAULT Alain, Mme LAMARRE Caroline, M. DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M CASIMIR Cédric, THUAU Elvis, Mme ROLLET-DUBOIS Patricia, Mme DAMIDE-GUILLON Gaëlle.
Etaient Absents excusés : M. Bruno BELLAMY
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : M. Bruno BELLAMY donne pouvoir à Madame Mélanie VOISIN

202606-081-REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal en matière de fixation des tarifs des services publics locaux ;
Vu la délibération du Conseil municipal fixant les tarifs applicables à la garderie périscolaire ;
Considérant que les tarifs de la garderie périscolaire sont fixés par délibération du Conseil municipal ;
Considérant la volonté de la municipalité de maintenir les tarifs appliqués aux familles pour l'année scolaire 2026-2027 ;
Considérant que le maintien des tarifs permet de préserver l'accessibilité du service public périscolaire tout en garantissant les conditions nécessaires à son bon fonctionnement ;
Considérant que les tarifs actuellement applicables sont les suivants :

- 0,75 € par quart d'heure pour les enfants fréquentant l'école maternelle et l'école élémentaire ;
- 15 € par quart d'heure entamé au-delà de 19h00, afin de prendre en compte la mobilisation exceptionnelle du personnel en dehors des horaires habituels du service ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260706-202606081-DE

Le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de maintenir, pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs de la garderie périscolaire sans modification ;
- **FIXE** les tarifs applicables comme suit :
  - 0,75 € par quart d'heure pour les enfants fréquentant l'école maternelle et l'école élémentaire ;
  - 15 € par quart d'heure entamé au-delà de 19h00, en cas de dépassement exceptionnel des horaires d'accueil, afin de prendre en compte la mobilisation du personnel municipal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)